

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

**Conseillers d'agglomération - absents**

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

**Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants**

Présents	73
Procurations	08
<b>Votants</b>	<b>81</b>
Absents	04

DEL2026-06-231

## COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS A DES STRUCTURES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT POUR L'ANNEE 2026

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020, et les actions et financements dédiés aux partenaires de l'Agglomération prévus par celui-ci ;

Vu le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 28 janvier 2025, et les objectifs restant à atteindre en termes de politique locale de l'habitat ;

**Considérant** que l'Agglomération exerce la compétence en matière d'habitat et d'aménagement du territoire ;

**Considérant** que la mise en œuvre de cette politique s'appuie sur des partenariats avec des organismes spécialisés apportant expertise, conseil et accompagnement aux collectivités et aux habitants ;

**Considérant** l'action du **CAUE 22** en matière de conseil architectural, urbain et environnemental, contribuant à la qualité des projets d'aménagement et à la valorisation du cadre de vie ;

**Considérant** les missions de l'**ADIL 22** en matière d'information et de conseil juridique, financier et fiscal auprès des habitants dans le domaine du logement ;

**Considérant** l'importance du **FSL (CD22)** dans la prévention des situations de précarité et le maintien dans le logement des publics en difficulté ;

**Considérant** l'intérêt du **Club régional Décentralisation et Habitat** pour le partage d'expériences, la mise en réseau des acteurs et l'évolution des politiques locales de l'habitat ;

**Considérant** l'intérêt général des actions conduites par ces organismes au regard des objectifs de la politique communautaire de l'habitat et de l'aménagement du territoire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide d'attribuer des cotisations et contributions aux organismes suivants :
  - ADIL 22 : 16 530 €
  - CAUE 22 : 9 100,85 €
  - FSL : 41 367,50 €
  - Club Décentralisation et Habitat : 2 200 €
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, le lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,  
Guillaume LOUIS